

**OBJET**

**NOUVELLE LIAISON SAINT DENIS / OUEST**  
**AVIS DE LA COMMUNE SUR LE CHOIX DES VARIANTES**

Suite au débat public qui s'est déroulé de septembre à novembre 2004, les services de l'Etat ont engagé des études afin de définir une nouvelle liaison sécurisée entre Saint Denis et l'ouest de l'île. L'éboulement intervenu le 24 mars 2006 les a conduit à accélérer le calendrier des études et le processus décisionnel.

En juin et juillet, une concertation a été organisée avec les collectivités concernées, c'est-à-dire la Région Réunion, les communes de la Possession et de Saint Denis, et le Conseil général, ainsi qu'avec la CCIR, les acteurs économiques et représentants des usagers, sur la base des premiers éléments de projet.

Trois solutions étudiées ont été écartées comme présentant plus de questions que de solutions : il s'agit des hypothèses de cabotage maritime, de couverture de la route et d'abattage de la falaise.

Quatre solutions sont jugées les plus pertinentes et soumises à l'avis des collectivités consultées :

- la solution littorale dite « B1 », évaluée à 930 M€, comprenant 3,5 km de tunnel et 7,6 km de digue ; le début des travaux pourrait intervenir en 2009 pour une durée globale de 7 ans, avec une première phase livrée en 2012 ; cette variante est la seule pouvant être phasée ;
- la solution « tout tunnel » dite « B2 », évaluée à 1 330 M€, comprenant une longueur de tunnel de 11,3 km et 300 m d'ouvrages d'art ; le début des travaux pourrait se situer en 2011 et durer 6 ans, soit une livraison en 2017 ;
- la solution haute courte, dite « H1 », est évaluée à 1 820 M€ et comporte 3,7 km en tunnel et 4,8 km en ouvrages d'art ; les travaux pourraient démarrer en 2012 pour une durée de 8 ans, soit un achèvement en 2020 ;
- la solution haute longue, dite « H2 », est évaluée à 3 220 M€ et sur une longueur totale de 22,2 km, comporte 3,5 km en tunnel et 9,5 km d'ouvrages d'art ; les travaux pourraient démarrer en 2012 pour une durée de 9 ans, soit un achèvement en 2021.

Après un examen attentif de ces différentes solutions, il vous est proposé de considérer la solution B1 comme la plus performante au regard des différents critères retenus par le Comité de Pilotage : faisabilité technique, sécurité et niveau de service, impact environnemental, sur l'aménagement du territoire et socio-économique, exploitation de la route actuelle pendant les travaux, coût, délais et phasage.

REU  
LE  
MAYE  
REUNION

Cette solution littorale apparaît la plus réaliste et la plus rapide. Elle est, en outre complémentaire et cohérente avec le choix d'un tracé du Tram Train par les hauts, qui devrait permettre d'assurer au mieux l'aménagement du secteur la Montagne/Saint-Bernard.

Cependant, la Commune de Saint-Denis doit veiller à ce qu'un soin tout particulier soit apporté à l'insertion de la nouvelle route à l'entrée Ouest, de façon à bien répartir les trafics entre le Boulevard Sud et la RN1/ RN2. Le Boulevard Sud ne pourra pas, en effet, supporter seul les 50 000 véhicules / jour de la liaison Ouest. D'autre part, la desserte routière du Centre-Ville Nord reste une priorité pour le développement économique du Chef-Lieu.

Je vous demande donc d'émettre un avis favorable à la solution littorale dite « B1 » parmi les variantes de solutions de la nouvelle liaison Ouest de Saint-Denis proposées par les services de l'Etat pour remplacer l'actuelle Route du Littoral.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE DEPUTE  
  


René-Paul VICTORIA

DELIBERATION N° 06/5-20  
au Conseil Municipal  
en séance du lundi 11 septembre 2006.

OBJET

NOUVELLE LIAISON SAINT DENIS / OUEST  
AVIS DE LA COMMUNE SUR LE CHOIX DES VARIANTES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements, et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 06/5-20 du Député-Maire ;

Sur le rapport de présentation du Représentant de la Direction Départementale de l'Équipement (DDE) ;

Sur l'avis favorable des Commissions 1° Cadre de Vie et Habitat, 2° Aménagement du Territoire, et 3° Finances et Administration Générale ;

APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE

*Ne prenant pas part au vote*



Mme Marie Monique ORPHE

*5 abstentions*

*(dont 2 votes par procuration)*



M. Michel TAMAYA, Mme Marie-Cécile SÉIGLE-VATTE  
et Mme Hajasoa PICARD

*pour*



autres élus présents et mandatés

Emet un avis favorable à la solution littorale dite « B1 » parmi les variantes de la nouvelle liaison Ouest de Saint-Denis proposées par les services de l'Etat pour remplacer l'actuelle Route du Littoral.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 18 SEP. 2006



René-Paul VICTORIA